

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA FERRIERE AU DOYEN

Date du conseil municipal : 24 mars 2021

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle communale à 20h30, sous la présidence de Mr. Pascal SUARD.

**Etaient présents** : SUARD Pascal, LAGNEAU Michel, RETAILLÉ Françoise, SUCAUD Daniel, BROUILLET Alexandre, PINGAULT Martine, MORTIER Nathalie, LEVESQUE Carole, CHEMIN Sylvie.

**Absents excusés** : HAIMET Bertrand et BRIERE Didier.

**Secrétaire de séance** : Martine PINGAULT.

## **Vote des subventions 2021** :

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

Anciens combattants : 50 €, Comice Agricole Moulins : 100 €, Secours Catholique Moulins : 30 €, Club de Rugby L'aigle : 50 €, Prévention Routière : 30 €. Jeunes Sapeurs-Pompiers : 100 €.

## **Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties**

Le Maire rappelle que suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les communes cette taxe sera compensée ainsi :

- transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour 2021 le taux est égal à la somme du taux communal de la taxe foncière bâtie et du taux départemental de la taxe foncière bâtie de 2020 (27,07).

Pour la commune le taux de taxe foncière bâtie est de 34.46 % (7.39 + 27.07)

Ce taux sera voté lors du vote du budget.

## **Résultat 2020** :

En investissement : - 19 899.35 €,

En fonctionnement : 32 318.81 €.

Un résultat de clôture de : 412 086.01 €.

## **Budget prévisionnel 2021** :

A inscrire au budget :

- **en dépenses** :

- travaux et achat de mobilier pour la salle communale, adressage.

- **en recettes** :

- subvention DETR de 50 000 €.

## **Adressage** :

Suite à la rencontre de Mme Garnier (technicienne d'adresse) à la Poste, celle-ci enverra un devis à la commune concernant l'adressage.

Le Maire explique que l'adressage est nécessaire et important pour les communes en préparation de l'arrivée de la fibre sur tout le territoire départemental.

L'adressage permet de :

- localiser chaque habitation y compris l'habitat dispersé ou isolé grâce au nom de la voie,

- respecter les normes de l'adresse,

- anticiper les projets d'aménagement à venir,

- reporter les adresses créées dans la Base Adresse Nationale et sur le terrain,

- valider les adresses de la Base Adresse Nationale et corriger ses erreurs.

Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser un diagnostic de la qualité de l'adressage de la commune. Ce diagnostic consiste à faire un inventaire communal de toutes les voies nommées et adresses existantes ou à créer.

Un groupe de travail est à mettre en place.

**Prestataire informatique :**

Le conseil municipal émet un avis favorable au contrat du prestataire informatique SEGLOG pour une durée de trois ans.

**Transfert compétence mobilité à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu notification de la délibération de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de prendre la compétence mobilité dans le cadre de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Cette loi vise à développer l'offre de transport en l'adaptant aux besoins des territoires et en répondant à plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile notamment dans les espaces de faible densité
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politique cyclable et piétonne)
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le transfert de la compétence mobilité à la Cdc des Pays de L'Aigle et autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Travaux de la salle communale**

Les briquettes de parement sont posées. Deux conseillers souhaitent le retrait d'une ½ briquette.